

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 25 mars et du 8 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ABDELHEDI	Oussema
2	ALBOUCHI	Imed
3	BEN ACHOUR	Abdel Khalek
4	BEN HAMIDA	Ali
5	BENHAMOUCHE	Lyazid
6	BRAHMI	Haithem
7	CHTAI	Mohamed Sadok
8	COULIBALY	Lassana
9	JEAN BAPTISTE	Bélychagard
10	KESKES	Khaled
11	MJIDILA	Ayoub
12	BAOUANE	Nasser
13	RAZAFIMAHATRATRA	Rado
14	REBAI	Zied
15	REMACHE	Amar
16	SADA	Tahar
17	SAIED	Abdellali
18	SAYHI	Ismail
19	SHBAITA	Abderrahmen

	NOM	Prénom
20	SULAIYMAN	Khaled
21	TAOUKRÉO FELNA GNASIRI	Ousmane Bonaventure
22	TRIKI	Mohamed Amine

***Cette liste annule et remplace la liste du 15 avril 2024 .
La durée de validité de 18 mois reste inchangée.***

Cayenne, le 29 avril 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Pour le directeur général et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'agence régionale de santé de Guyane,

Romain BROCHARD